

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Germain-Lembron (63340), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Procédure formalisée d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'un tracteur débroussailleur pour l'Agglo Pays d'Issoire

Date de convocation : 3 décembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 15 décembre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BRUNETTI Graziella

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 83

- Titulaires : 76

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 22

Absents excusés : 16

Votants : 105

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (83)

CALISTE Yolande (S)	DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel
ALIZERT Nicolas	DUBESSY Florence	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	PELISSIER Patrick
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PELLEGRINELLI Christophe
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	FOUCAULT Marie-Françoise	PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	MAISONNEUVE Alain (S)	
BASTIEN Gérard	GAUDRIALD Damien	PRADIER Laurent
	GILBERT Odile	PUECH David
BESSEYRE Fabien	GONTHIER Emmanuel	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GOUSSARD Bérengère	RKINA Mohammed
BŒUF Nicole	GOYON Guy	ROUX Bernard
BOISTARD Philippe	GUILLAUME Julien	RYCKEBOER Christian
BOURG François	HERBST Nadine	SABATIER Gilles
BRUN Pascale	HOSMALIN Marc	SAUVANT Jean-Pierre
BARRAUD David (S)		BRUN Claudine (S)
BRUNETTI Graziella		SCHUMACHER Emilie
CHABAUD Christelle		SERRA Pierre
CHALLET Vincent	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
CHASSANG Jean-Pierre	LAMOUREUX Jean-François	TEZENAS Olivier
COLLET Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	THERME Jacques
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	THEVENET Emilie
COSTE Yves	BEAU-MALLET Catherine (S)	TINET Georges
COSTON David	LEROY Véronique	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LIVET Bertrand	TRILLEAUD Eric
CREGUT François	MALORON Annie	MOURGUE Isabelle (S)
CROZE Yves-Serge		VARISCHETTI Martine
		VEZON Christophe
DESIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BRUNEL Séverine (BARRAUD David) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ; VALLON Sébastien (MOURGUE Isabelle) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (22) ALBARET Christophe à PETEILH Sandra ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BESSEYRE Fabien ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DENAIVES Catherine à RYCKEBOER Christian ; GARNAVAULT Philippe à ARNAULT Lionel ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; KINDT Patrick à SAUVANT Jean-Pierre ; LAGARDE Maguy à ROUX Bernard ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; MASSARDIER Marie-Laure à TINET Georges ; MONTMORY Dominique à DUBESSY Florence ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à DUBESSY Florence ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

ABSENTS EXCUSES : (16) ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; CORREIA Emmanuel ; DABERT Jean-Claude ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; FERREIRA Fernando ; GREGOIRE Nathalie ; JAFFEUX Sébastien ; JEANMOUGIN Isabelle ; LE MARREC Laurys ; LIGNIERE Frédéric ; PRUNIER Jean-Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SUTY Lionel ; THALAUD François ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

L'Agglo Pays d'Issoire dispose actuellement d'un tracteur débroussailleur utilisé quotidiennement par les agents de la direction des Services Techniques dans le cadre des prestations payantes de voirie exercées sur le territoire des communes de l'ex-SIVOM du Pays de Champeix. Cet engin, immatriculé en 2013 et comptant 10 000 heures au compteur, soit plus de 1100 heures effectuées annuellement, nécessite des réparations de plus en plus fréquentes.

En conséquence, il devient nécessaire de le remplacer dans l'esprit de ce qui a été réalisé en 2017 avec la tractopelle.

Le montant estimatif de l'acquisition est de 210 000,00 € HT pour l'achat et le contrat de maintenance sur 5 ans. Compte-tenu de cette estimation, le recours à un marché public sous la forme d'une procédure formalisée semble plus prudent.

Le marché public se décompose en 2 lots :

N° lot	Lot	Estimation
1	Tracteur	140 000,00 € HT
2	Débroussailleuse	70 000,00 € HT
		210 000,00 € HT

Le marché prévoit d'être lancé en janvier 2022.

Il est rappelé que la passation d'un marché public est soumise à des règles de procédure et de publicité. D'une part, l'acheteur doit se conformer à une procédure, déterminée en fonction de la valeur de l'achat et de son objet (travaux, fournitures, services). D'autre part, il doit appliquer des règles de publicité, qui varient elles aussi, en fonction de l'acheteur, de la valeur estimée et de l'objet de l'achat.

Lorsque la valeur estimée hors taxe du besoin est égale ou supérieure aux seuils européens, l'acheteur passe son marché selon une procédure formalisée, c'est-à-dire dans certaines conditions et selon certaines modalités spécifiques.

Pour un marché de fournitures le seuil à prendre en compte au jour de la publication du marché sera fixé à 215 000,00 € HT. Aussi il semblerait de bonne méthode de mettre en œuvre une procédure formalisée.

Il est donc proposé de procéder à une mise en concurrence selon les règles de procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Le projet de dossier de consultation des entreprises sera consultable auprès du service commande publique de l'Agglo Pays d'Issoire.

Par conséquent, il est demandé aux membres du conseil communautaire de bien vouloir valider le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'un tracteur débroussailleur pour l'Agglo Pays d'Issoire.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 105

- Pour : 105
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- D'approuver le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'un tracteur débroussailleur pour l'Agglo Pays d'Issoire dans les conditions ci-dessus définies ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et démarches nécessaires au bon déroulement de la procédure de passation et à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la procédure ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer, conformément à l'article L2122-21-1 du CGCT, les marchés passés répondant aux besoins définis ci-avant, et ce sur la base de l'avis motivé de la commission d'appel d'offres ;
- D'autoriser Monsieur le Président, d'une manière générale, à signer tous documents se rapportant à l'exécution de cette procédure, à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement du prestataire et à signer tous les documents nécessaires à l'attribution du marché ;
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financements (État, Conseil régional, Conseil départemental, Fonds européens, etc.) nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tout document y afférent ;
- D'autoriser Monsieur le Président, d'une manière générale, à engager toute démarche et signer tout acte ou document relatif à la bonne exécution et réception du marché, notamment les modifications prévues au titre des dispositions contractuelles du marché.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 10/12/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13/12/2021

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20211209-DEL_06-DE